Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 61 (1969)

Heft: 10

Artikel: Décisions du 9e congrès mondial de la CISL

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- c) Urgence de veiller aux problèmes posés par «l'exode» des chercheurs surtout dans les pays en voie de développement.
- 5. L'on pourrait envisager l'adoption d'un instrument international sur le statut des chercheurs qui contribuerait à la solution des problèmes posés par la recherche au niveau national. Une telle mesure serait facilitée du fait que les problèmes soulevés par la recherche moderne dans les différents pays du monde présentent les mêmes traits fondamentaux, l'Est et l'Ouest offrant à cet égard une grande similitude.

Décisions du 9e congrès mondial de la CISL

Le 9e congrès syndical mondial de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui s'est terminé le 8 juillet 1969, à Bruxelles, marquait le 20e anniversaire et constituait une importante étape dans les activités du mouvement syndical international.

Le congrès réunissait au total 327 participants, parmi lesquels 181 délégués accompagnés de 40 conseillers. Quatorze observateurs d'organisations affiliées assistaient également aux débats. Sur un total de 123 organisations affiliées de 95 pays groupant un total de 63 millions de membres au 1er janvier 1969, 72 organisations réunissant 40,8 millions de membres dans 61 pays étaient représentées. De plus, 34 délégués représentaient 15 secrétariats professionnels internationaux (SPI) et 10 organisations syndicales non affiliées avaient envoyé 16 observateurs. Sept organisations intergouvernementales et 16 organisations internationales non gouvernementales étaient représentées par 27 observateurs. Vingt-deux hôtes éminents ont aussi assisté au congrès.

Résumons brièvement quelques résolutions et déclarations adoptées par le congrès:

Problèmes généraux

Problèmes de la société moderne et du milieu humain

Le 9e congrès se félicite de la prise de conscience qui s'opère dans le monde en ce qui concerne la gravité des menaces qu'un environnement industriel s'édifiant dans l'anarchie dirige contre l'homme dans son devenir culturel, biologique et social. Il rappelle que le mouvement syndical a toujours lutté pour que les biens matériels issus du travail industriel soient produits dans des conditions qui assurent la dignité des travailleurs. Le congrès affirme que seule l'application d'une politique cohérente et systématique destinée à améliorer la qualité du milieu humain permettra d'apporter une solution aux problèmes de la société moderne et réclame la participation des syndicats libres à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une telle politique. Il demande au Comité exécutif d'élaborer la contribution du mouvement syndical libre international à la Seconde décennie pour le développement et plus particulièrement à la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain.

50e anniversaire de l'OIT

Le congrès salue le 50e anniversaire de l'OIT et la décision unanime d'élire le président du Groupe des travailleurs, Jean Möri, à la présidence de cette historique Conférence internationale du travail. Il rappelle le rôle dynamique qu'ont joué les syndicats libres dans la lutte pour la démocratie, la liberté syndicale et la justice économique et sociale.

Questions syndicales et sociales

Dans une déclaration sur les activités régionales, le congrès affirme que « si le mouvement syndical international libre veut relever le défit de l'avenir de la CISL, les organisations affiliées et les SPI doivent continuer à étendre leur rayon d'activités, surtout dans les pays en voie de développement ». Il faut que la CISL puisse disposer de moyens nécessaires à cette fin. Le congrès insiste sur l'absolue nécessité d'alimenter le Fonds international de solidarité. La déclaration poursuit en disant qu'une « régionalisation plus effective que ce n'est le cas aujourd'hui serait également le meilleur moyen d'empêcher la prolifération d'initiatives indépendantes en matière d'organisation prises dans le monde en voie de développement par les centrales nationales développées ». La déclaration demande la réactivation de l'Organisation régionale africaine. Le Comité exécutif est invité à renforcer l'efficacité et l'influence des centrales régionales.

Dans une résolution sur l'intégration des femmes dans le mouvement syndical, le congrès considère que le but de toutes les organisations syndicales libres est d'assurer la pleine intégration des femmes et des hommes dans le mouvement syndical en tant que membres ayant des droits égaux et disposant des mêmes possibilités et des moyens appropriés de participer à la prise de décisions. Il engage toutes les organisations syndicales à assurer le renforcement de l'organisation des travailleuses au sein des syndicats ainsi que la pleine intégration des femmes à tous les niveaux des structures syndicales afin qu'elles puissent participer de plein droit aux décisions politiques dans les domaines économique, social et syndical.

Résolution sur l'égalité des salaires. Le congrès réaffirme sa volonté de continuer à œuvrer pour obtenir la pleine application du principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Il demande à toutes les organisations syndicales libres de poursuivre les politiques qui assureront l'observation de ce principe dans les contrats collectifs et dans les législations nationales.

Dans une résolution sur l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelles, le congrès reconnaît que les attitudes conventionnelles constituent un obstacle important à l'octroi des mêmes possibilités dans les secteurs de l'activité sociale et industrielle pour les femmes et les jeunes filles et réaffirme le principe de l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation générale ainsi qu'à l'orientation et à la formation professionnelles, sur les mêmes bases et dans les mêmes conditions que les hommes et les garçons.

Dans une résolution sur l'éducation et sur l'adaptation aux exigences du développement, le congrès souligne l'urgence d'orienter les initiatives et les efforts d'éducation et de formation des organisations syndicales dans le sens d'une éducation permanente adaptée à l'évolution rapide des société industrialisées et de celles à économies en développement, sous l'influence du progrès scientifique et du développement technologique. Rappelant l'appel de l'UNESCO pour que l'Année internationale de l'éducation, en 1970, s'inscrive dans une action concertée en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, il invite instamment les organisations affiliées à prendre une part plus active aux travaux des conseils et commissions nationaux et internationaux pour tout ce qui concerne l'éducation et à soutenir les programmes de l'OIT en matière d'éducation ouvrière et de formation.

Dans une résolution sur la jeunesse, le congrès fait appel au Comité exécutif de la CISL, aux organisations affiliées et aux SPI pour qu'ils accordent une plus grande attention aux besoins des jeunes générations dont dépend la force future du mouvement syndical libre.

Le congrès a également adopté une résolution affirmant le soutien de la CISL au boycottage des raisins de Californie, boycottage mené par solidarité avec la grève que mènent depuis quatre ans les travailleurs agricoles de Californie, et a recommandé à toutes les organisations affiliées à la CISL de se joindre à cette action.

Problèmes économiques

Dans une résolution sur les société multinationales et les conglomérats, le congrès souligne le nouveau défi que représentent, pour

le mouvement syndical international libre, les entreprises globales ayant une puissance économique et financière considérable. Il affirme que la détermination, la solidarité internationale et la coordination des efforts syndicaux permettront seuls de relever le défi, demande que ces sociétés multinationales négocient avec les travailleurs et respectent les conventions de l'OIT. Le congrès insiste sur la nécessité d'assurer le respect des priorités de la planification nationale et d'obtenir que les fusions de sociétés soient soumises à l'approbation des autorités publiques et que toutes les mesures soient prises à temps afin d'éviter les conséquences sociales défavorables provoquées par la fermeture d'entreprises. Le congrès demande que toute réglementation qui régirait les activités des sociétés multinationales sur un plan international, régional ou national comprenne les principes énoncés dans la présente résolution et assure la protection des exigences d'un développement économique et social équilibré. Il faut que soit établi un contrôle démocratique à chaque niveau de décision afin de faire progresser la démocratisation dans les sociétés multinationales. Le congrès demande au Comité exécutif de la CISL, en collaboration avec les organisations affiliées et les SPI, d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs et de promouvoir une action efficace du mouvement syndical libre international face au nouveau défi des sociétés multinationales.

Résolution sur une approche syndicale concertée à la coopération économique internationale. Constatant que l'interdépendance croissante des économies nationales aboutit à faire dépendre de plus en plus la réalisation des objectifs syndicaux de l'évolution des relations économiques internationales, du degré d'adaptation des structures au sein desquelles s'organisent ces relations et des décisions et politiques adoptées au sein d'organismes internationaux et régionaux, le congrès insiste sur la nécessité de démocratiser le processus de prise de décisions dans ces organismes. Il décide de renforcer la présence du mouvement syndical libre international dans les organes économiques internationaux et d'établir le Comité économique et social de la CISL en tant qu'organe du Comité exécutif responsable de la politique sur des questions sociales, économiques et financières ayant un caractère international.

Déclaration sur les questions monétaires internationales. La déclaration propose un programme par lequel le mouvement syndical pourrait influencer les gouvernements en vue d'améliorer la coopération monétaire internationale, d'augmenter les liquidités internationales et de promouvoir une étude internationale sur les méthodes d'assurer des ajustements en matière de taux des changes afin de surmonter les obstacles politiques qui, à l'heure actuelle, empêchent de tels ajustements. La déclaration demande des mesures d'ajustement interne et souligne la nécessité de coopération éco-

nomique et de coordination et propose des mesures contre la spéculation. La déclaration demande une consultation démocratique dans les décisions qui ont une grande influence sur les politiques économiques nationales et estime que les mesures monétaires ne devraient pas être déterminées exclusivement par les gouvernements et les banques centrales. Une consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs est indispensable pour assurer que le développement économique, le plein emploi, l'accroissement des échanges commerciaux et les politiques d'assistance soient des objectifs équilibrés et les arrangements monétaires comme contribuant à leur réalisation. La CISL devrait exercer son influence au niveau international pour garantir la défense des intérêts des classes laborieuses sur le plan international.

Déclaration sur la Seconde décennie du développement. Le congrès exprime sa préoccupation du fait que l'écart entre pays en voie de développement et pays avancés continue à se creuser malgré les efforts entrepris durant la Première décennie du développement, et souligne que seule la mise en œuvre d'une stratégie globale du développement, qui intègre et coordonne les efforts de tous les gouvernements et organisations intergouvernementales, permettra aux pays en voie de développement d'opérer une percée décisive vers le progrès économique et social au cours de la Seconde décennie. La déclaration énumère diverses mesures nécessaires à cette fin. Elle souligne également l'importance des efforts que les pays en voie de développement eux-mêmes doivent entreprendre pour la réalisation des objectifs du développement. La déclaration insiste encore sur la nécessité de promouvoir les syndicats libres, qui sont les seules forces organisées capables d'assurer la coopération volontaire des travailleurs.

Situation politique

Une résolution sur la situation politique mondiale réaffirme la fidélité du mouvement syndical libre international à la réalisation et la consolidation de la paix mondiale dans la liberté et la justice. Elle demande un cessez-le-feu immédiat au Viêt-nam et l'établissement de la paix prévoyant le retrait de toutes les troupes étrangères, aussi bien les troupes alliées que les troupes ennemies, au Sud Viêt-nam, de même qu'une assistance afin d'aider au développement économique et social de la région. La résolution exprime également la sympathie et la solidarité du mouvement syndical international libre au peuple de Tchécoslovaquie, dont l'espoir d'une transformation vers une société plus humaine et démocratique fut brutalement anéanti par l'Union soviétique et ses alliés. Le congrès en appelle aux Nations Unies, aux gouvernements et à l'opinion publique pour qu'ils exercent toute la pression possible

en vue d'un retrait des troupes étrangères de Tchécoslovaquie. Il dénonce la doctrine de la « souveraineté limitée » comme étant un instrument de l'impérialisme soviétique. Par ailleurs, la résolution demande la cessation immédiate du conflit au Nigeria par des négociations en vue d'arriver à un accord ramenant la paix dans toutes les parties du pays; elle demande également que l'on accorde une aide plus grande à toutes les victimes de cette guerre.

Dans la résolution sur la Grèce, le congrès réaffirme sa condamnation du régime militaire et exprime sa solidarité aux travailleurs et au peuple grecs persécutés à cause de leurs idéaux démocratiques. Il assure en particulier aux syndicalistes libres, qui luttent dans la clandestinité pour la restauration des droits humains et syndicaux, l'entière solidarité du mouvement syndical libre international. Le congrès demande avec insistance que le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe décide l'exclusion de la Grèce du Conseil et que la Communauté économique européenne continue à refuser l'exécution du traité d'association avec la Grèce. Le congrès demande que l'action soit poursuivie en vue d'assurer la libération des prisonniers politiques et syndicaux et insiste auprès de toutes ses organisations affiliées pour qu'elles continuent, dans leurs pays respectifs, toute action appropriée dans l'esprit de cette résolution.

Dans une déclaration sur l'Espagne, le congrès exprime la détermination du mouvement syndical libre international de voir la restauration d'un régime démocratique en Espagne et réaffirme son appui à tous les efforts des travailleurs espagnols et des forces syndicales démocratiques pour rétablir la liberté syndicale. Le congrès rappelle que la CISL a établi un Comité de coordination du mouvement syndical international pour assurer une approche coordonnée des programmes d'assistance. Il rend hommage à la lutte extraordinaire des travailleurs et du peuple espagnols dans leur combat pour la défense de la liberté et de la démocratie ainsi qu'aux souffrances et aux privations qu'ils endurent, en particulier les dirigeants et autres membres des organisations affiliées à la CISL, à l'UGT et à la STV., qui, avec d'autres syndicalistes libres et démocratiques, sont actuellement en prison à Bilbao et dans d'autres prisons espagnoles, où ils attendent de comparaître en justice pour leurs activités syndicales.

Dans une résolution sur le Portugal, le congrès salue la lutte courageuse des travailleurs portugais pour obtenir leurs droits élémentaires comme travailleurs et comme citoyens et s'engage à intensifier les efforts du mouvement syndical libre international en vue de l'établissement du libre et plein exercice des droits syndicaux au Portugal.

A propos de la politique coloniale portugaise, le congrès dénonce la politique du gouvernement, qui continue de violer la Charte des Nations Unies en déniant aux peuples africains encore sous domination coloniale leurs droits élémentaires à l'autodétermination et à l'indépendance. Il fait appel aux Nations Unies pour qu'elles exercent toute la pression possible sur le Gouvernement portugais et demande à toutes les organisations affiliées de poursuivre dans leurs pays respectifs toute action appropriée en faveur de cette résolution, en particulier en condamnant toutes les activités destinées à soutenir la politique portugaise.

Dans une résolution sur l'Afrique du Sud et la Namibie, le congrès condamne la politique inhumaine d'apartheid de même que l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud. Il fait appel aux Nations Unies pour qu'elles prennent les mesures les plus énergiques, y compris la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud aussi longtemps que ce gouvernement maintiendra sa politique d'apartheid, et pour qu'elles intensifient leur action pour obtenir la libération immédiate des prisonniers politiques et syndicaux. Le congrès demande à toutes les organisations affiliées de participer activement à cette lutte et d'exercer toute la pression possible sur leurs gouvernements respectifs en vue d'appliquer toutes sanctions décidées par les Nations Unies.

Dans une résolution sur la Rhodésie du Sud, le congrès dénonce la nouvelle Constitution adoptée dans des conditions qui constituent une violation flagrante des droits humains les plus élémentaires et est un instrument antidémocratique et raciste par lequel ce régime cherche à perpétuer la domination d'une minorité sur la majorité du peuple. Le congrès demande instamment aux Nations Unies et au Gouvernement britannique de prendre les mesures les plus énergiques en vue de mettre fin à ce régime illégal, d'obtenir la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et syndicaux et de garantir la liberté du peuple Zimbabwe.

Dans une résolution sur Okinawa, le congrès reconnaît que cette île est partie intégrante du Japon et exprime l'espoir que les Gouvernements du Japon et des Etats-Unis négocieront la restitution complète et inconditionnelle d'Okinawa, en conformité avec le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

Autres décisions

Le congrès a décidé une augmentation de 50 % des cotisations à partir de janvier 1970; elles s'élèvent donc maintenant à 1900 fr. belges par millier de membres et par an. En ce qui concerne la représentation des travailleuses au Comité exécutif de la CISL, le congrès a décidé qu'une représentante élue par le comité consultatif CISL/SPI pour les questions de la femme au travail pourra participer aux réunions du Comité exécutif avec voix consultative.

Le nouveau Comité exécutif de la CISL

Afrique: H. P. Adebola (Nigeria), B. Bellagha (Tunisie) et B. Solomon (Ethiopie).

Asie: Abid Ali (Inde), J. J. Hernandez (Philippines), P. P. Narayanan (Malaysia), M. Takita (Japon) et S. Thondaman (Ceylan).

Australie et Nouvelle-Zélande: T. E. Skinner (Nouvelle-Zélande).

Grande-Bretagne: V. Feather et Sir Frederic Hayday.

Autres pays d'Europe: A. Bergeron (France), G. Debunne (Belgique), A. Geijer (Suède), B. Storti (Italie), A. Ströer (Autriche), H. O. Vetter (Allemagne).

Amérique latine: A. Malavé Villalba (Venezuela), A. March

(Argentine) et F. Velazquez (Mexique).

Régions des Caraïbes: F. L. Walcott (Barbade).

Moyen-Orient: A. Chiha (Liban) et Z. Harin (Israël).

Amérique du Nord: D. MacDonald et W. Mahoney (Canada). Quatre sièges restent ouverts.

Harm Buiter a été réélu à l'unanimité secrétaire général de la CISL.

Réuni le 8 juillet 1969 aussitôt après la clôture du congrès, le Comité exécutif a élu les dirigeants de la CISL suivants: président: Bruno Storti (Italie); vice-présidents: H. A. Adebola (Nigeria), A. Bergeron (France), G. Debunne (Belgique), V. Feather (Grande-Bretagne), A. Geijer (Suède), D. MacDonald (Canada), M. Takita (Japon), F. Velazquez (Mexique), H. O. Vetter (Allemagne) et F. L. Walcott (Barbade).

La composition du sous-comité de la CISL est la suivante: Abid Ali (Inde), B. Bellagha (Tunisie), V. Feather (Grande-Bretagne), A. Geijer (Suède), D. MacDonald (Canada), A. March (Argentine), H. O. Vetter (Allemagne) et un siège revenant tour à tour à A. Chiha (Liban) et à un membre d'Israël.

La Suisse et la coopération technique

Du Bulletin d'information du Département politique fédéral nous reproduisons ces images fragmentaires des activités de notre pays en matière de coopération technique:

Volontaires pour le tiers monde

Le programme des volontaires suisses pour le développement a pris un nouvel élan au cours de l'année 1968. Au 31 décembre, 71 jeunes